

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2013

La Présidente, Mme Colette Rossat-Favre, ouvre la séance à 18h50.

Conformément aux statuts, art. 21 (durée de fonction), c'est la dernière des 3 Assemblées qu'elle préside.

Elle informe l'Assemblée que certains membres ne sont pas présents, certainement dû au fait que la tenue de soirée est requise pour la suite des réjouissances.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans discussion.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale tenue le 3 mai mai 2012

Le procès-verbal est accepté sans discussion, avec remerciement à son auteur, M. Pierre Wessner.

3. Allocution de Mme Florence Guillaume, Doyenne de la Faculté de droit

Mme Guillaume remercie les membres.

Faits marquants de l'année :

1. Collaboration avec la HEG Arc

LA FD collabore dès la rentrée 2013 avec la HEG sur une formation en Business Law (BA en droit économique) 1/3 droit, 1/3 économie, 1/3...

- Enseignements offerts dans le cadre du cursus en droit. Assistants et maîtres-assistants qui vont enseigner. Formation de la relève académique. S'entraîner à enseigner et acquérir une expérience dans l'enseignement.
- Nouveaux postes de maîtres-assistants, 5 postes au concours actuellement.
- Enseignements à la HEG et enseignements à la FD.
- Encadrement supérieur. Les étudiants auront plus de personnes pour les encadrer.
- Projet très profitable dans le cadre de la relève.

2. Nomination de nouveaux professeurs :

M. Alain Chablais qui occupe la chaire (100 %) de droit administratif et M. Sébastien Besson qui occupe une chaire (50 %) de droit du sport.

3. Nouveaux projets de recherche (FNS)

Importante activité de recherche au sein de la FD.

4 projets ont obtenu un financement

- Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon dans le domaine de droit du travail
- Antonio Rigozzi pour un commentaire en droit du sport, antidopage
- Olivier Guillod ...
- Christoph Müller qui a obtenu un financement pour mettre à jour le commentaire bernois du code des obligations, art. 1-18

4. Offre de formation continue certifiante qui permet d'obtenir des diplômes MAS/DAS/CAS

Nouvelle formation en CAS arbitration dès la rentrée d'octobre 2013

5. Plateforme internet + Newsletter

- Droit.praticien.ch : Plateforme exceptionnelle. Offre des résumés de jurisprudence dans 25 domaines du droit. Consulter la jurisprudence existante. Permet d'obtenir des notifications. Encore en développement, mais à bout touchant. Plateforme qui offre énormément.
- Plateformes... + publications.droit
- Newsletter en matière de bail et droit matrimonial. Nouvelle Newsletter en responsabilité civile...

6. Etudiants : Moot court et mobilité

Moot court (concours de plaidoiries fictifs)

- Le European Law Moot Court Competition (2013), en droit européen, a beaucoup occupé la FD qui a accueilli une finale régionale. Moment clé où les unis de la région (Europe) se sont rencontrées et affrontées. Les finalistes sont allés affronter les autres finalistes. La Professeure E. Clerc a organisé cette finale régionale à Neuchâtel.
- Concours Jean Pictet en droit humanitaire : L'équipe composée de Mme Noura Kayal et de MM. Jonathan Thévoz et Gabriel Rey est arrivée en 3^e position sur 90 équipes sélectionnées, dans une plaidoirie en anglais. C'est une excellente place. M. Thévoz a par ailleurs gagné l'an passé le prix d'éloquence et il a prononcé un discours lors du Dies academicus 2012.
- Concours national de médiation : L'équipe composée de Mmes Angèle Cherbuin, Geneviève Robert-Grandpierre et de MM. Jonathan Jenny et Alen Udovcic est arrivée à la 4^e place sur 39 équipes.

Les étudiants font des séjours de mobilité, particulièrement en Master of Law. La Faculté de droit a conclu des accords importants avec le King's College à Londres (double master). C'est un très bel accord.

Etudiants à Columbia, à Vilnius, Heidelberg et St-Gall.

Mme Florence Guillaume présente les remerciements de la Faculté de droit à Mme Colette Rossat-Favre, présidente, pour l'organisation du Bal du droit à l'occasion des 10 ans d'existence de l'Association UniNExt.

4. Rapport de la Présidente et présentation du nouveau site internet d'UniNExt

Mme Rossat-Favre précise que l'année 2012 a été une année intense pour l'association. Le Comité s'était fixé deux objectifs :

1. L'organisation d'un événement pour fêter les 10 ans de l'association.
2. La dynamisation du site internet;

Le bilan est réjouissant et les objectifs ont été atteints.

1. Avec le Bal du droit 2013, bon nombre des buts de l'Association ont été réalisés. L'important est le contact que l'Association noue avec l'ANED. La collaboration a été intense avec les étudiants et les contacts excellents. C'est grâce à eux que cet événement chic est organisé.

La Présidente précise également que le Comité a pu compter sur des experts pour l'organisation de la soirée. Il a, en effet, fallu trouver une formule qui convienne à tous. Il y a encore du chemin à parcourir pour trouver des solutions qui conviennent à tous, car 4 générations sont représentées.

Le Comité est fier du résultat qui réunira plus de 500 personnes pour le Bal. Les remerciements de la Présidente vont également aux personnes qui se sont engagées pour l'organisation, Viviane Perratone, et Cindy Leschaud pour le site web et l'information.

2. Une brève présentation du nouveau site internet sera faite par Mme Leschaud. C'est la vitrine de l'Association. Ce nouveau site est coloré, convivial et pratique à utiliser. Il est fait pour les Alumni, mais également pour les étudiants. Il y a une volonté de faire bouger les étudiants. Si l'Association, par ce biais, peut mettre le pied à l'étrier pour les étudiants qui veulent bouger, le but sera atteint. L'Association veut collaborer à donner aux étudiants l'envie de bouger. Le site doit être mis à jour régulièrement et l'effort, dans ce sens, doit être constant. Un site n'est utile que s'il est actuel.

Mme Rossat donne la parole à Mme Leschaud :

Le site est divisé en trois thèmes : rouge : Alumni / vert : agenda et événements / violet : différents contenus.

Page : Présentation de l'association

Page des prix UniNExt

Offres d'emploi

Page archives (galeries photos, anciens procès-verbaux)

Page agenda : AG 2013

Un compte a été initialisé pour tous les Alumni avec l'adresse donnée lors de leur entrée à l'Association. Avec l'adresse mail et le mot de passe, les membres peuvent se loguer sur leur profil et modifier leurs données. Ils ont également

accès à l'annuaire des membres (en Suisse et à l'étranger), ainsi qu'une visualisation des membres à l'étranger sur une carte (onglets en haut à droite).

Mme Leschaud remercie le Comité UniNExt de lui avoir donné la chance de pouvoir construire et moderniser le nouveau site UniNExt.

Mme Rossat-Favre remercie la Faculté de droit de son soutien financier pour la création de ce nouveau site, ainsi que pour l'organisation du Bal.

5. Rapport de la Trésorière

Mme S. Burgat annonce que les comptes sont positifs pour 2012.

Le bénéfice s'élève à CHF 4.564.15 contre ... en 2011.

Vu l'état des finances en 2012, l'Association n'a pas pu accorder son soutien au Séminaire de Strasbourg. Le plus gros poste des comptes de l'Association a été l'organisation du repas à l'issue de l'Assemblée générale 2012.

Il restait en caisse CHF 3984.89 au 31 décembre 2012.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Lionel Capelli rapporte, après la vérification opérée par lui, Mme Sabrina Burgat et M. Danilo Facchinetti, que les comptes ont été tenus de manière régulière pour le dernier exercice.

Les vérificateurs ont 3 remarques à formuler :

1. Les arriérés de cotisations : il invite les membres mauvais payeurs de régler leur dû. Cela permettrait à l'Association d'avoir une meilleure assise financière.
2. Il encourage les membres d'accepter une augmentation de CHF 10.- dès 2014. Les CHF 30.- n'ont jamais été augmentés depuis la création de l'Association. Cela permettrait de soutenir certains projets, comme le Séminaire de Strasbourg.
3. ??

7. Approbation des comptes

Les comptes de l'exercice 2012 sont approuvés. Décharge est donnée au Comité.

8. Election pour la période 2013-2016

a) Des membres du comité et de la présidence :

Mme Rossat-Favre prend congé de 2 membres démissionnaires : Mme Jacot-Oesch et M. Sven Engel. Mme Rossat les remercie pour leur engagement.

M. Sven Engel a été remplacé depuis l'été 2012 par M. Christoph Müller.

Pour remplacer Mme Jacot-Oesch, M. Jérôme Fer est également nommé au Comité, par applaudissements.

Mme Rossat-Favre informe l'Assemblée qu'elle est prête à exercer un deuxième et dernier mandat, mais elle demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé. L'Assemblée la nomme à nouveau pour un mandat de 3 ans, par applaudissements.

b) Des deux vérificateurs/trices de comptes et de leur suppléant :

MM. Lionel Capelli, M. Danilo Facchinetti et M. Simon Stoeckli sont nommés à nouveau par applaudissements pour la période 2013-2016.

9. Augmentation des cotisations : CHF 40.- dès 2014

UniNExt souhaite être un soutien pour la Faculté, en augmentant les cotisations.

Un membre demande combien de personnes sont en retard avec leurs cotisations. Mme Burgat précise que les étudiants qui ont obtenu leur diplôme ces 3 dernières années sont exemptés de cotisations et qu'il est difficile de chiffrer ces étudiants avec les outils informatiques actuels.

Ne serait-il alors pas judicieux de passer directement à un montant annuel de CHF 50.- . Mme Rossat répond qu'avec une augmentation de 10 %, cela est suffisant pour l'année 2014. L'unanimité va pour une augmentation à CHF 40.- au lieu de CHF 30.-

10. Divers

Mme Rossat-Favre souhaite honorer deux membres qui sont là depuis la création de l'Association. Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et M. François Bohnet, membre fondateur, reçoivent un présent de la part de la Présidente.

Mme Rossat-Favre remercie l'Assemblée et clôt la séance à 19h45. Elle passe la parole à M. Stéphane Sessa, qui a obtenu le prix UniNExt en 2012.

M. Stéphane Sessa remercie l'Association pour le Prix accordé : Son mémoire est intitulé : « Le téléchargement d'œuvres musicales sur Internet : légiférer ou ne pas légiférer ? ».

Le piratage est simple à mettre en pratique. N'importe qui peut pirater, copier un nombre indéfini d'œuvres musicales. C'est le sujet de son mémoire.

La Suisse est sur une autre liste noire. 3 réponses du conseil fédéral sont : économiquement[^], pas de fort impact pour l'économie ; incertitudes techniques et compliqué ; jusqu'ici tout va bien, alors pourquoi changer le système.

Le législateur a décidé de laisser la place libre pour tous les contrebandiers de musique piratée, car cela est numérique. Ces desperados du web s'enrichissent sur le dos des auteurs, artistes, qui perdent des revenus qui leurs sont dûs.

Quelles sont les variantes envisageables pour l'ordre juridique suisse :

3 variantes :

1. Variante permissive : on légalise tous les téléchargements et ensuite on dédommage les artistes. Variante pas moralement envisageable.
2. Variante répressive : ajouter un volet pénal sur les droits d'auteurs. Permettrait de mieux mettre en œuvre le droit sur internet (fermer un site, mettre un code IP).
Deux variantes pas optimales
3. Variante possibilité législative, le plus réaliste pour l'ordre juridique. Réponse civile plutôt que pénale.

Biser les gérants de plateformes. Ces plateformes ont le pouvoir de retirer quelque chose, ont le contrôle du contenu avec l'utilisateur.

A l'heure actuelle, seul moyen art. 41 CO. La complexité des réseaux fait qu'il est difficile de réunir les preuves que quelqu'un vous a copié et identifier la personne. Système pas réalisable à l'heure actuelle.

Reste donc la possibilité d'utiliser des concepts juridiques déjà existants (rien de nouveau à créer). Faire appel à l'art. 55 CO, responsabilité objective de l'employeur pour l'employé. Le moyen de preuve serait simplifié. Ces gérants, pour pouvoir être rémunérés, doivent être connus du public. Donc facile à repérer. Internet fait qu'il y a un risque que les droits d'auteurs soient violés. L'artiste lésé qui trouve une de ses œuvres sur internet, peut actionner le gérant de la plateforme, puisqu'elle a une activité économique. Il pourra demander des dédommagements. Système équilibré. Les artistes peuvent être dédommagés et pas de pénalisation de l'utilisateur. Libre ensuite au gérant de se retourner contre l'utilisateur, qui est le premier à avoir fauté.

L'artiste a ainsi une personne à actionner. Les gérants de plateformes devraient donc être plus responsables, sinon ils pourraient se voir punis.

Cette solution renforcerait la politique du MP3 propre. Une fois mise à disposition, une fois une copie. Copie privée possible que si la copie publique est licite.

Conclusion : tentons de prendre les mesures pour responsabiliser les internautes.

Mme Rossat-Favre remercie encore la Banque cantonale neuchâteloise, les Caves Mauleur et la Maison de Montmollin qui ont sponsorisé la soirée à venir et clôt la séance à 19h45.

Neuchâtel, le 21 juin 2013

Sylvie Hofer